



Marie LEGENTIL
Nicolas LAIR
NOTAIRE

SELARL titulaire d'un office notarial

1, rue de Kergorlay
BP 9 – 50750 CANISY

TELEPHONE 02 33 77 44 90

TELECOPIE 02 33 77 44 91

E.mail : marie.legentil@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Liste des pièces à fournir

Concernant le CEDANT

- Etat civil complet- éventuel contrat de mariage et fiche de renseignement ci-jointe
- Si personne morale : copie des statuts à jour, extrait Kbis, délibération des associés
- Si personne physique : extrait K, copie de la carte d'inscription au Répertoire des métiers, copie de toute autorisation administrative pour l'exploitation du fonds
- Copie du titre de propriété : acquisition du fonds de commerce ou date exacte de création
- Copie du bail, montant du loyer actuel et du dépôt de garantie, modalités de paiement et modalités de révision du loyer
- Liste du matériel descriptive et estimative
- Liste des marchandises – montant maximum
- Chiffres d'affaires et résultats des 3 derniers exercices et de l'exercice en cours
- Régime fiscal-Nom et coordonnées de l'expert-comptable
- Liste des salariés, dernière fiche de paye, contrats de travail, congés, droit individuel à la formation et avantage en nature.

- Liste des contrats en cours et copie de ces contrats (électricité, gaz, téléphone, eau, informatique, entreprise de nettoyage, fournisseur fourniture...)
- Liste des prêts en cours et inscriptions grevant le fonds
- Copie du contrat d'assurance
- Contribution économique territoriale
- Diagnostics obligatoires (amiante, électricité, diagnostic de performance énergétique)
- Véhicules cédés (certificat de non gage, carte grise, contrôle technique de moins de 6 ans)
- Sécurité : copie du registre de sécurité, vérification des extincteurs, installations électriques, ...)
- Dernier contrôle répression des fraudes,
- Copie de la carte Chambre des Métiers
- Licence 4
- Licence débit de tabac et carnet de revente
- Contrat avec la SACEM
- Horaires d'ouverture et de fermeture-Jours de fermeture hebdomadaire- dates des fermetures pour congés
- Convention de mise au courant des parties : combien de temps ?
- Clause de non-concurrence : quelle distance ? Combien de temps ?

Concernant le CESSIONNAIRE

- Etat-civil complet- éventuel contrat de mariage et fiche de renseignement ci-jointe
- Nom et coordonnées de l'expert-comptable
- Faculté de substitution ?
- Clause de non-concurrence : quelle distance ? Combien de temps ?

■ Financement : Modalités et conditions du prêt

■ Copie du diplôme permettant l'exercice de la profession et attestation de stage CCI